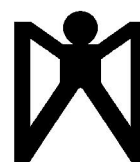

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec

Service d'information téléphonique

Rapport 2006/2007

5 juin 2007



1. TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est le seul organisme au Québec à offrir un service d'information et d'intervention téléphonique sur les lois et règlements concernant les personnes détenues qui soit accessible à la population carcérale et leurs proches. De même, compte tenu du fait que les appels en provenance du milieu correctionnel sont tous à frais virés, il nous est impossible de connaître leur provenance.

Pour ces motifs, nous sommes appelés à desservir l'ensemble des régions où se trouve l'un des 18 établissements de détention provinciaux.

Régions	Établissements
Abitibi-Témiscamingue	Amos
Bas St-Laurent / Gaspésie	New-Carlisle Rimouski
Capitale-Nationale	Québec (secteur masculin) Québec (secteur féminin)
Côte Nord	Baie-Comeau Sept-Îles
Estrie	Sherbrooke
Laurentide / Lanaudière	Saint-Jérôme
Maurice / Centre du Québec	Trois-Rivières
Montérégie	Sorel Valleyfield
Montréal	Montréal (Bordeaux) Rivière des Prairies Maison Tanguay
Outaouais	Hull
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi Roberval

Malgré le fait que nous répondions aux demandes de l'ensemble des personnes incarcérées au Québec, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons nos interventions en fonction des critères suivants :

a) La personne qui reçoit l'appel intervient si la personne est incarcérée à l'Établissement de détention de Québec (ÉDQ).

b) Lorsqu'une personne est incarcérée dans un autre centre de détention, l'intervenant accepte d'intervenir dans le dossier s'il remplit une des deux conditions suivantes :

- ✓ le dossier a été ouvert alors que la personne était incarcérée à l'ÉDQ (suivi) ;
- ✓ la personne incarcérée désire être transférée à l'ÉDQ ;

c) En d'autres circonstances, si une intervention est nécessaire, la personne incarcérée est référée à tout organisme susceptible de répondre à ses besoins.

d) En tout temps, l'intervenant évalue l'**urgence** de la situation et adapte son intervention en fonction de celle-ci.

2. POPULATION REJOINTE PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

2.1. La clientèle générale

Ce sont principalement les personnes incarcérées dans les établissements correctionnels du Québec et leurs proches qui font appel à notre ressource. Bien que les appels en provenance du milieu carcéral représentent toujours la majorité des dossiers ouverts en 2006-2007 au GDDDQ, nous constatons une hausse des demandes qui proviennent de l'extérieur des établissements (proches des personnes incarcérées et population générale).

Nous pouvons croire que notre présence sur Internet jumelée à d'autres mesures visant à accroître notre visibilité sont des facteurs ayant contribué à cette hausse.

Provenance des appels

	Dossiers ouverts		
	2006-2007		2005-2006
	Nbre	%	%
Milieu carcéral	160	63%	77%
Extérieur	96	38%	23%
Total	256	100%	100%

2.2. La clientèle correctionnelle

a) Répartition selon le sexe

Parmi la clientèle carcérale, ce sont des hommes qui, majoritairement, font appel à notre ressource.

Répartition selon le sexe

Demandes provenant de la population carcérale seulement

	Dossiers ouverts		
	2006-2007		2005-2006
	Nbre	%	%
Homme	144	90%	94%
Femme	16	10%	6%
Total	160	100%	100%

b) Répartition selon la provenance des appels

Bien que nos services s'adressent en premier lieu aux gens de la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, le GDDDQ reçoit des appels en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec. De plus, même si notre expertise touche le niveau provincial, il arrive à l'occasion que certaines personnes incarcérées dans un pénitencier (niveau fédéral) fassent appel à notre ressource. Cette année, nous n'avons reçu aucun appel en provenance des pénitenciers. Toutefois, nous avons reçu quelques appels de proches qui touchaient le niveau fédéral.

Répartition selon la provenance (Hommes et Femmes)

Demandes provenant de la population carcérale seulement

	Dossiers ouverts		2005-2006 %
	2006-2007		
	Nbre	%	
EDQ (hommes & femmes)	91	57%	50%
Autres centres de détention (provinciaux)	69	43%	48%
Pénitenciers (fédéral)	0	0%	2%
Total	160	100%	100%

c) Les caractéristiques sociales, selon le ministère de la sécurité publique

En raison de la confidentialité de notre service téléphonique, nous ne disposons pas de statistiques sur les caractéristiques sociales propres à notre clientèle. Toutefois, en fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait de la clientèle carcérale.

La majorité des personnes incarcérées sont des hommes, dans une proportion d'environ 90% et sont célibataires dans un peu plus de la moitié des cas.

Une grande proportion des personnes contrevenantes vivaient dans une situation de pauvreté avant leur incarcération. Le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels. Bien qu'une majorité des personnes contrevenantes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, pour près de 90% d'entre eux, leurs revenus sont largement inférieur au salaire net du Canadien moyen.

Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue un facteur limitant considérablement leur insertion socio-professionnelle. Plus précisément, 64.1% des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme.

Les problèmes de santé mentale sont également très présents chez les personnes détenues. On estime que la population carcérale atteinte de troubles mentaux ou ayant des antécédents en santé mentale serait de l'ordre de 40%¹. De plus, la moitié d'entre elles affirment avoir des idées suicidaires.

Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. 54% de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue et pour plusieurs d'entre eux, de façon quotidienne.

Finalement un bon nombre des personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37% ont été victime de violence parentale, 18% ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou centre d'accueil.

d) Les caractéristiques criminelles, selon le ministère de la Sécurité publique.

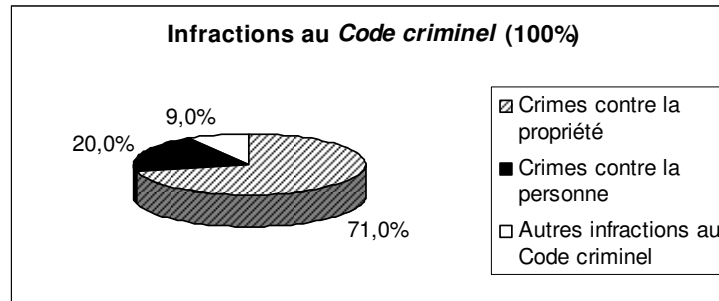
Un regard sur les statistiques sur la criminalité en 2005² nous donne un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

La tendance à la baisse du taux de criminalité, visible depuis le début des années 90, s'est prolongée en 2005. Le taux de criminalité au Québec a reculé de 1,9 %, pour s'établir à 5 212 / 100 000 habitants.

¹ : Le Protecteur du citoyen, *Rapport annuel 2004-2005*, Assemblée nationale, Québec, 2005, p. 44.

² : Les statistiques de l'année 2005 sont les plus récentes données disponibles à ce jour. Les données de 2006 devraient paraître en décembre 2007.

Les crimes contre la propriété forment la majorité (71 %) des infractions au *Code criminel* enregistrées en 2005, alors que les crimes contre la personne comptent pour 20 % du total des infractions criminelles compilées.



Cette année encore, les infractions les plus abondantes demeurent dans l'ordre les vols de 5 000 \$ ou moins (27,2%), les introductions par effraction (16,3%), les méfaits (11%), les voies de fait (10,5%) et les vols de véhicules à moteur (9,6%). À elles seules, ces cinq infractions représentent 75 % des infractions criminelles connues et déclarées aux services policiers de la province.

Fait important, depuis 2005, le nombre de personnes détenues sans avoir été condamnées (celles en détention préventive) représente la moitié des personnes sous garde en milieu provincial.

Les femmes demeurent peu criminalisées puisqu'elles représentent 10% de la clientèle correctionnelle.

3. LES DOSSIERS TRAITÉS EN 2006-2007 AU GDDDQ

Cette année, nous avons ouvert 256 dossiers. Il faut noter que le nombre de dossiers ouverts ne correspond pas au nombre de personnes ni au nombre d'appels reçus à notre bureau puisqu'un même dossier peut concerner plusieurs personnes et qu'une même personne peut nous appeler plus d'une fois au sujet du même dossier (suivi).

3.1. Catégories de dossiers

Les dossiers traités via le service téléphonique se divisent en deux catégories :

1- *Les dossiers d'information* : Tout dossier qui consiste en une demande de renseignements et pour lequel la personne qui reçoit l'appel ne fournit que des informations sans qu'aucune démarche ne soit entreprise par la suite. Dans la majorité des cas, il s'agit de demandes de renseignements sur les lois et règlements de même que sur les régies internes des divers établissements de détention.

2- *Les dossiers d'intervention* : Tout dossier pour lequel la personne qui reçoit l'appel effectue diverses démarches. De manière générale, l'intervenant n'agit que lorsque les recours prévus par les lois ont été utilisés et que la situation demeure inchangée.

Pour l'année 2006-2007, les intervenants ont eu à intervenir dans 5% des dossiers.

Type d'intervention

	Dossiers ouverts		
	2006-2007		2005-2006
	Nbre	%	%
Information	243	95%	88%
Intervention	13	5%	12%
Total	256	100%	100%

3.2. Nature des dossiers

Les dossiers ouverts se classent sous 15 motifs³. Les soins de santé demeurent un problème récurrent, tant au niveau de la qualité de soins offerts en milieu carcéral et de l'accessibilité à ces soins. Ce motif arrivait au premier rang en 2006-2007, représentant 18,8% des dossiers ouverts.

Les dossiers relatifs aux programmes de remise en liberté (libération conditionnelle & permission de sortir) et à la libération ont connu la plus forte hausse en 2006-2007 et occupent désormais le deuxième rang. La mise en application de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* a engendré beaucoup de questionnements chez les personnes incarcérées, ce qui explique cette hausse.

Les demandes concernant le processus judiciaire et celles en lien avec les transferts et le lieu d'incarcération occupent respectivement les troisièmes et quatrièmes rangs.

Répartition par catégorie des dossiers :

	Dossiers ouverts					
	2006-2007		2005-2006		Variation	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Soins de santé	48	18,8%	74	23,1%	-26	-35,1%
Transferts / Lieu d'incarcération	20	7,8%	29	9,0%	-9	-31,0%
Programmes de remises en liberté / libération	44	17,2%	27	8,4%	17	63,0%
Discipline / Mesures de sécurité	14	5,5%	17	5,3%	-3	-17,6%
Régime de vie / classement	16	6,3%	17	5,3%	-1	-5,9%
Gestion de sentence	6	2,3%	10	3,1%	-4	-40,0%
Conditions d'hébergement	12	4,7%	20	6,2%	-8	-40,0%
Effets personnels / Cantine	10	3,9%	16	5,0%	-6	-37,5%
Contacts avec l'extérieur	17	6,6%	20	6,2%	-3	-15,0%
Programmes d'activités	6	2,3%	10	3,1%	-4	-40,0%
Attitude / Sévices de la part du personnel	7	2,7%	7	2,2%	0	0,0%
Système de traitement des plaintes	1	0,4%	1	0,3%	0	0,0%
Processus judiciaire	27	10,5%	31	9,7%	-4	-12,9%
Référence ressources externes	14	5,5%	13	4,0%	1	7,7%
Autre	14	5,5%	29	9,0%	-15	-51,7%
Total	256	100,0%	321	100,0%	-65	-20,2%

³ : Voir la description des motifs en annexe 1

ANNEXE 1

Description des motifs des dossiers.

1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux absences temporaires, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline, les procédures encadrant le processus disciplinaire tel le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

6- Gestion de sentence

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

8- Effets personnels / Cantine

Inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles ses proches et son avocat. Comprend les visites, le courrier et le téléphone.

10- Programmes d'activités

Tout dossier relatif au Fonds pour le bénéfice des personnes incarcérées et aux programmes d'activités pour les personnes incarcérées qui sont dispensées par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socio-culturelles et de loisir de même que la bibliothèque.

11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel et jugés inadéquats.

12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment référées à ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

13- Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, au casier judiciaire, demandes de pardon, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

14- Référence ressources externes

Inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure tel une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

15- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées.

ANNEXE 2**Répartition des dossiers ouverts (2006-2007)****(du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007)**

	Nombre	% sect	% total
Total des demandes provenant de la population carcérale	160	100,0%	62,5%
Répartiton selon le sexe :			
Femmes	16	10,0%	
Hommes	144	90,0%	
<i>Hommes incarcérées au provincial</i>	144	90,0%	
EDQ	77	48,1%	
<i>Autres établissements provinciaux</i>	67	41,9%	
<i>Hommes incarcérées au fédéral</i>	0	0,0%	
Répartition selon la provenance :			
EDQ	91	56,9%	
Autres centres de détention (provinciaux)	69	43,1%	
Pénitenciers (fédéral)	0	0,0%	
Total des demandes provenant de l'extérieur	96	100,0%	37,5%
Total des dossiers 2006 - 2007	256		100,0%
Répartition par type d'intervention :			
Information	243	94,9%	
Intervention	13	5,1%	
Total	256	100,0%	
Répartition par catégorie des dossiers :			
Soins de santé	48	18,8%	
Transferts / Lieu d'incarcération	20	7,8%	
Programmes de remises en liberté / libération	44	17,2%	
Discipline / Mesures de sécurité	14	5,5%	
Régime de vie / classement	16	6,3%	
Gestion de sentence	6	2,3%	
Conditions d'hébergement	12	4,7%	
Effets personnels / Cantine	10	3,9%	
Contacts avec l'extérieur	17	6,6%	
Programmes d'activités	6	2,3%	
Attitude / Sévices de la part du personnel	7	2,7%	
Système de traitement des plaintes	1	0,4%	
Processus judiciaire	27	10,5%	
Référence ressources externes	14	5,5%	
Autre	14	5,5%	
Total	256	100,0%	